



rapport
d'activités

sommaire

- 3 Le syndicat mixte du SCoTAN
- 4/5 Le bilan des activités syndicales de l'année 2013
- 6/7 Les compétences exercées par le bureau en matière d'urbanisme
- 8/10 La participation du syndicat mixte à diverses instances ou démarches
- 11 Agenda 2013 des comités syndicaux
- 11 Bilan financier 2013

Le cadre réglementaire

Le rapport d'activités des EPCI:

(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le syndicat mixte du SCoTAN

La structure syndicale

Le syndicat mixte du SCoTAN a été créé le 16 décembre 2003. Son siège se situe à la Maison du territoire - 84 route de Strasbourg - Haguenau (67500).

Les élus (mandat 2008 - 2014)

Le comité syndical est composé de 45 délégués issus des communautés de communes membres.

Président: Claude Sturni

1^{er} Vice-Président: René Eckert

2^e Vice-Président: Fernand Feig

3^e Vice-Président: Jean-Louis Bertrand

4^e Vice-Président: Joseph Schneider

5^e Vice-Président: Daniel Pflug

6^e Vice-Président: Pierre Marmillod

7^e Vice-Président: Pierre Mammosser

8^e Vice-Président: Alphonse Kieffer

L'équipe technique en 2013

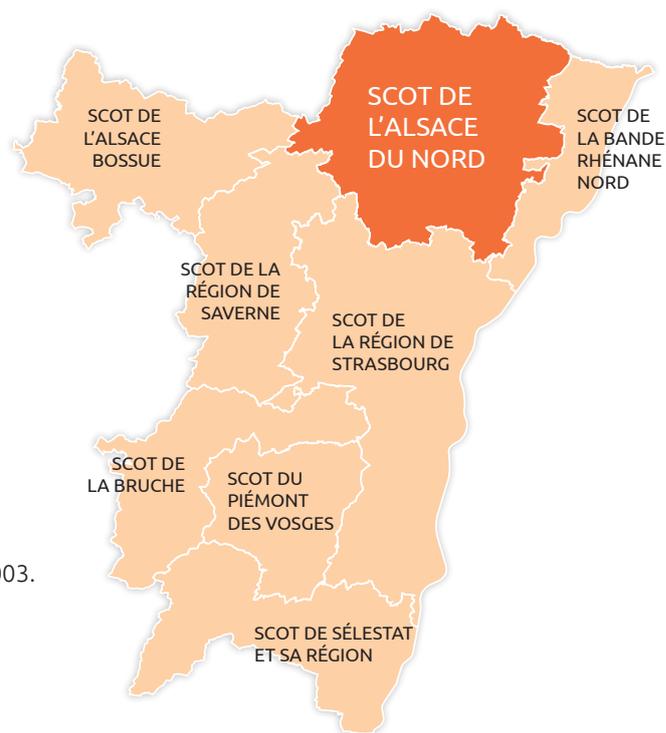
Directrice: Géraldine Staerlé

Assistante: Caroline Colson

Stagiaire: Elsa Grandemange

Le syndicat mixte du SCoTAN est notamment couvert par les périmètres:

- du parc naturel régional des Vosges du Nord
- du pays de l'Alsace du Nord
- du territoire de PAMINA



Quelques chiffres clés

90 communes regroupées
en 8 intercommunalités au 1^{er} janvier 2013

2^e SCoT du Bas-Rhin (taille et population)

Il abrite la 2^e agglomération du Bas-Rhin
« Haguenau-Bischwiller »

Une démographie dynamique:
+0,7% annuel (=moyenne départementale)

155 915 habitants (1^{er} janvier 2013)
> 167 500 habitants en 2030
(scénario tendanciel)

76 174 actifs pour 60 961 emplois (en 2010)

Un taux de chômage de 6,7% fin 2013
(inférieur au Bas-Rhin 8,6% et France 9,8%)

32 000 seniors en 2013 (21% de la population)

52 000 seniors à l'horizon 2030
(soit 31% de la population)

66 000 logements en 2009, soit plus d'1/10^e
des 500 000 logements du Bas-Rhin

Le bilan des activités syndicales de l'année 2013

La révision du SCoTAN portant sur la « grenellisation »

Lancée le 1^{er} février 2013, la révision portant sur la « grenellisation » n'a pas pour objectif de modifier les grands équilibres du SCoTAN, mais de prendre en compte les textes de loi du Grenelle de l'Environnement.

L'arrêt de la révision du SCoTAN est prévu en début d'année 2015.

Rappel du calendrier

Engagement de la révision	1 ^{er} février 2013
Concertation publique sur les orientations stratégiques	Juin-juillet 2013
Débat sur les orientations du PADD	27 septembre 2013
Concertation publique sur les leviers d'action	Septembre 2014
Arrêt du projet de SCoT	Janvier-février 2015
Consultations administratives	Février-mai 2015
Enquête publique	Juin à juillet 2015
Approbation du dossier	Décembre 2015

Les mesures de concertation publique

Le dispositif adopté le 1^{er} février 2013 recense une série de mesures concernant la sensibilisation et l'information du public aux enjeux de la « grenellisation » du SCoTAN :

- le blog de la « grenellisation » du SCoTAN
- une adresse électronique : scotan@alsacedunord.fr
- un registre d'observations ouvert dans les locaux du syndicat mixte
- des bulletins d'information diffusés dans les territoires
- des réunions publiques et expositions organisées aux temps forts de la révision :
 - > les choix stratégiques d'aménagement et de développement durables :
 - . 4 juillet 2013 à 20h à Haguenau au Caire
 - . 8 juillet 2013 à 20h à Reichshoffen à l'Espace Cuirassiers
 - . 11 juillet 2013 à 20h à Soultz-Sous-Forêts à la Saline
 - > les leviers d'action : réunions publiques à venir en 2014

Un bilan de la concertation a été tiré de cette première étape portant sur le projet d'aménagement et de développement durables. Il est consultable sur le blog de la révision : blog.scotan.fr



Le suivi et la mise en œuvre du SCoTAN

Le suivi des indicateurs

Depuis l'approbation du schéma, un suivi annuel et une évaluation des grandes orientations sont réalisés sur la base d'une série d'indicateurs propres au SCoTAN.

L'exploitation de diverses données existantes, et l'enquête communale menée avant l'été, à laquelle 88 des 90 communes du périmètre du SCoTAN ont bien voulu répondre, ont permis de constituer les tableaux de bord de suivi présentés lors de la « Matinée du SCoTAN ».

Par ailleurs, le suivi du SCoTAN bénéficie aussi de la démarche « InterSCoT » dans le cadre de laquelle les sept schémas bas-rhinois ont décidé, en partenariat avec l'ADEUS, de constituer un suivi « mutualisé » d'indicateurs qui permet non seulement à chaque SCoT d'apprécier l'évolution de son territoire, mais aussi de se situer par rapport aux autres territoires de SCoT du Bas-Rhin. Les fiches correspondantes pour 2013 ont été mises en ligne et sont téléchargeables à partir du site internet du SCoTAN.

>>>

Les ateliers de mise en œuvre

Le syndicat mixte a mis en œuvre un certain nombre d'actions qui, sans chercher à se substituer aux collectivités locales compétentes, tendent à faciliter, pour ces collectivités, la prise en compte et la traduction pratique des orientations du SCoTAN dans les politiques et actions d'aménagement du territoire. Ainsi en 2013, les élus du syndicat mixte ont été invités à participer aux travaux de deux ateliers thématiques :

- l'atelier « environnement » s'est réuni le 4 avril 2013 de 18h à 20h au CAIRE sur le thème de la déclinaison de la trame verte et bleue et du lien avec la gestion des coulées de boue. Cet atelier a été co-animé par les services du Conseil général du Bas-Rhin et de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin (41 participants) ;
- l'atelier « habitat » s'est réuni le 23 mai 2013 de 18h à 20h au CAIRE sur le thème des politiques publiques et des projets opérationnels en matière de production de logement social, en présence de deux bailleurs sociaux (OPUS 67 et la SIBAR) et du Conseil général du Bas-Rhin (40 participants).

La « Matinée du SCoTAN »

Initiée en 2010, la « Matinée du SCoTAN » s'est imposée comme le véritable temps fort des élus et des acteurs de l'aménagement du territoire en Alsace du Nord. Chaque année, plus de 100 maires, acteurs techniques ou encore représentants des milieux socio-professionnels ou associatifs se donnent rendez-vous pour débattre et échanger sur la mise en œuvre concrète des orientations du SCoTAN.

Ainsi, le 19 octobre 2013, s'est tenue la 4^e édition de la « Matinée du SCoTAN ».

L'année 2013 a été fortement marquée par les travaux de révision portant sur la prise en compte des exigences du Grenelle de l'Environnement.

La « Matinée du SCoTAN » a naturellement constitué un moment de la concertation autour de la révision et a permis l'expression de tous sur ce projet, à travers quatre tables rondes thématiques :

- L'organisation de l'espace les équipements structurants et les mobilités
- L'homme et son cadre de vie
- Le développement économique
- L'environnement et la qualité de vie

Les présentations et documents ont été mis en ligne sur le site internet du SCoTAN.

Les coopérations avec les partenaires

L'ADEAN

Conformément à l'accord de partenariat signé en 2011, des démarches complémentaires sont portées collectivement par les structures du SCoTAN et du pays de l'Alsace du Nord (ADEAN) sur les thématiques du développement durable (mobilité/déplacements, énergies renouvelables, efficacité énergétique), de l'aménagement numérique et du développement économique.

Ainsi en 2013, le partenariat ADEAN/SCoTAN a donné lieu à trois ateliers thématiques :

- l'atelier « déplacements » s'est tenu le 7 mars 2013 sur le maillage et l'aménagement des parkings de covoiturage en Alsace du Nord en présence du Conseil général du Bas-Rhin dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental des aires de covoiturage (43 participants) ;
- l'atelier « environnement » s'est tenu le 8 mars 2013 portant sur l'analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables en Alsace du Nord. Il a réuni 18 participants au total ;
- l'atelier « économie » s'est tenu le 14 juin 2013 sur les entreprises en Alsace du Nord et la stratégie d'accueil, d'implantation et d'accompagnement.

Le CG67

Dans le cadre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat, le Conseil général du Bas-Rhin rencontre régulièrement les directeurs de syndicats mixtes de SCoT pour mettre en œuvre des actions concrètes en matière d'habitat sur les territoires de SCoT.

Plusieurs actions ont été portées sur le territoire du SCoTAN en 2013 sur le plan d'actions pluriannuel 2013-2015 :

- Lutte contre la précarité énergétique : action porte à porte avec le soutien des services civiques à Haguenau (quartier Les Pins) et à Reichshoffen (quartier des cuirassiers), suivie d'une réunion publique dans chacune des deux communes ;
- Etude habitat à Niederbronn-les-Bains avant la réalisation de la ZAC du Gries (11 ha – 350 logements) : de nombreuses questions se posaient sur l'habitat au sein de cette zone (Quels besoins? Volonté communale d'intégrer le développement durable, la mixité sociale, de viser un label Eco-quartier) ;
- Etude sur la vacance et la mutabilité du bâti existant sur le SCoTAN : un diagnostic de la vacance et de la mutabilité du bâti existant a été effectué sur 12 communes du SCoTAN présentant un taux de vacance > 10% (source INSEE 2009). L'étude est téléchargeable sur le site internet du SCoTAN.

Les compétences exercées par le bureau en matière d'urbanisme

Les avis exprimés concernant les documents d'urbanisme locaux

Conformément à la décision du comité syndical, le bureau du SCoTAN est habilité à exprimer tout avis ou accord réglementaire exigé de la part du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord, en particulier dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision des documents d'urbanisme.

Bureau du 10 janvier 2013

- PLU de Durrenbach arrêté le 6 septembre 2012 par le conseil municipal (avis favorable avec remarque)
- PLU de Niederbronn-les-Bains arrêté le 1^{er} octobre 2012 par le conseil municipal (avis favorable)

Bureau du 14 mars 2013

- PLUi du Pays de Wissembourg arrêté le 17 décembre 2012 par le conseil communautaire (avis favorable avec remarque)

Bureau du 16 mai 2013

- PLU de Mietesheim arrêté le 8 avril 2013 par le conseil municipal (avis favorable)

Bureau du 13 juin 2013

- SCoT de l'arrondissement de Sarreguemines arrêté le 24 avril 2013 par le comité syndical (avis favorable)

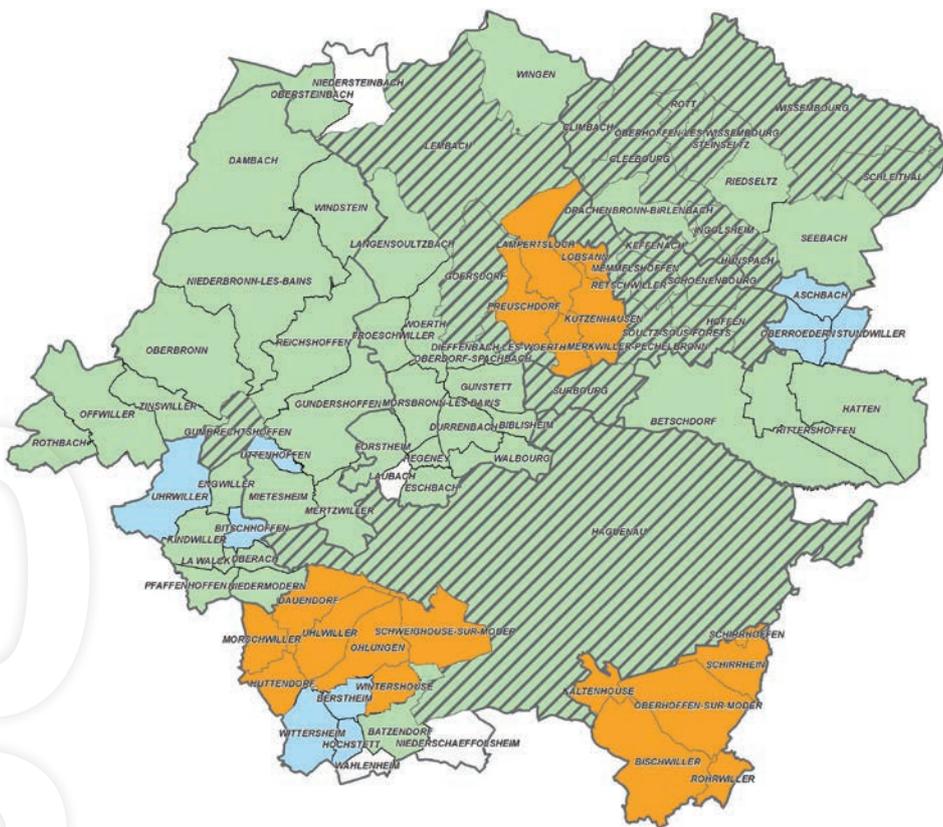
Bureau du 10 octobre 2013

- PLUi du Val de Moder arrêté le 22 juillet 2013 par le conseil communautaire (avis favorable avec remarque)
- Avis relatif au projet de schéma régional de cohérence écologique (avis assorti de remarques)

La participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et à d'autres démarches de programmation et d'aménagement du territoire

La directrice du syndicat mixte a participé à une dizaine de réunions de travail concernant l'élaboration ou la révision de plans locaux d'urbanisme, de plans d'occupation des sols ou de cartes communales pour des communes situées dans le périmètre du SCoT de l'Alsace du Nord : Rothbach (31 janvier), Gundershoffen (5 mars), Mietesheim (7 mars), Rothbach (26 mars), CdC Hattgau (6 mai), Val de Moder (5 juin), Bischwiller (23 septembre), Morsbronn-les-Bains (4 novembre), Gunstett (27 novembre), Berstheim (10 décembre).

2
1

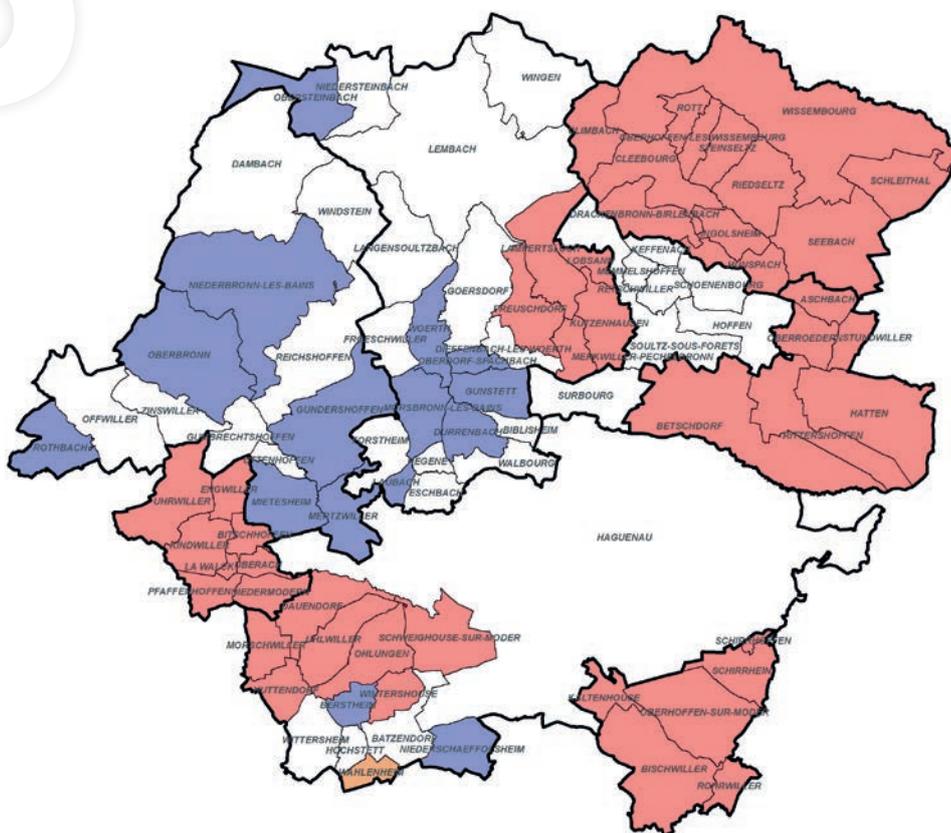


document approuvé après le 26 mai 2009
 POS/PLU approuvé
 aucune procédure approuvée

POS/PLU intercommunal approuvé
 carte communale approuvée

Communes du territoire du SCoTAN couvertes par des documents locaux d'urbanisme (couverture au 1^{er} septembre 2013)

- 3 PLU ou POS intercommunaux approuvés
- 59 POS ou PLU communaux approuvés
- 9 cartes communales approuvées
- 4 communes en Règlement National d'Urbanisme



PLU intercommunal en cours d'élaboration ou de révision
 élaboration carte communale en cours

POS/PLU communal en cours d'élaboration ou de révision
 aucune procédure en cours

PLU et POS en Alsace du Nord (procédures engagées)

- 3 procédures d'élaboration de PLU intercommunaux
- 3 procédures de révision de POS ou PLU intercommunaux

La participation du syndicat mixte à diverses instances

Les instances ou démarches à l'échelle régionale

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Afin de stopper la perte de biodiversité, le gouvernement français s'est doté d'outils pour assurer le bon fonctionnement des écosystèmes. La loi portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite loi Grenelle 2, du 12 juillet 2010, a institué un nouveau document cadre intitulé Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le SRCE est co-élaboré par l'Etat et les Régions, dans un cadre concerté, en association avec le Comité Régional « trame verte et bleue » appelé en Alsace « Comité alsacien de la biodiversité ». Ce schéma doit être mis en place avec un objectif de finalisation pour 2014.

Plusieurs ateliers thématiques se sont réunis au cours de l'année 2013.

Le projet de SRCE a été soumis à une consultation publique avec les collectivités au courant de l'été et de l'automne 2013.

Dans le cadre de cette consultation publique, le SCoTAN a largement interpellé les intercommunalités membres pour les rendre attentives au contenu du dossier.

Par ailleurs, un avis du SCoTAN a été exprimé le 10 octobre 2013. D'autres collectivités du territoire du SCoTAN se sont également exprimées sur le document.

La déclinaison du schéma régional climat/air/énergie (SRCAE)

La loi Grenelle 2 a instauré la réalisation d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) élaboré conjointement par l'Etat et la Région, dans chaque région.

Le SRCAE d'Alsace est un document stratégique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de l'énergie, à s'adapter au changement climatique et à améliorer la qualité de l'air aux horizons 2020 et 2050. Il est accompagné d'un schéma régional éolien. Ce schéma a été adopté par le Conseil régional et arrêté par le préfet de Région le 29 juin 2012.

Afin de permettre l'appropriation du document par l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires et de se donner les moyens au niveau régional d'une mise en œuvre concrète des objectifs énoncés, la Région Alsace et l'ADEME ont engagé une réflexion sur la déclinaison des orientations du SRCAE par territoire de pays.

Cette étude a permis de dégager les potentiels liés aux caractéristiques de chaque territoire de pays, au regard des orientations du schéma, et de proposer des actions prioritaires à mettre en œuvre localement afin d'atteindre les objectifs globaux énoncés dans le schéma.

Une journée régionale à l'attention des élus s'est tenue dans les locaux de la Région Alsace, le 26 septembre 2013, et un atelier spécifique au territoire de l'ADEAN a été organisé le 11 octobre 2013 à Brumath.

La plateforme régionale du foncier (PREFACE)

Depuis une vingtaine d'années, entre 600 et 700 ha de terres sont artificialisées en Alsace chaque année. Dans le contexte du Grenelle de l'environnement, la Région et l'Etat ont initié la plateforme PREFACE autour d'un objectif de réduction de la consommation foncière en Alsace d'ici à 2020 pour atteindre un rythme lissé d'environ 300 à 350 ha/an d'ici 8 ans.

Les réunions en 2013 :

- Un atelier d'expertise PREFACE intitulé « La contribution des SCoT aux dynamiques foncières alsaciennes » s'est tenu à Colmar le 19 mars 2013
- Un comité de pilotage s'est tenu le 11 juin 2013 au Conseil régional d'Alsace

Le comité local d'animation de ligne (Nord Alsace)

Le Conseil régional a créé treize comités locaux d'animation de ligne (CLAL) en Alsace pour discuter avec les usagers des problématiques liées au TER.

Un comité de ligne est un lieu d'information, de concertation, d'échanges et de propositions sur les questions des transports. Il réunit des usagers du TER, des élus, des professionnels du transport, des représentants d'associations et d'entreprises, des proviseurs d'établissements scolaires, etc.

L'objectif principal des CLAL est de prendre en compte l'avis des voyageurs pour adapter l'offre de service aux attentes des usagers.

Le CLAL « Strasbourg - Haguenau - Nord Alsace » s'est réuni le 24 mai 2013 à Haguenau (Caire).

ou démarches

Les instances ou démarches à l'échelle départementale

L'InterSCoT du Bas-Rhin

Les démarches de SCoT ne permettent pas de répondre à des exigences de cohérence des enjeux tels que les déplacements, le développement commercial ou encore la préservation de la biodiversité (trames verte et bleue) qui dépassent l'échelle d'un périmètre de SCoT.

Aussi, la démarche InterSCoT du Bas-Rhin est née en 2005 de l'initiative des présidents de structures porteuses de SCoT.

Elle vise la cohérence interterritoriale des huit SCoT et couvre un territoire de plus d'un million d'habitants.

L'animation de l'InterSCoT s'organise autour de deux types de rencontres :

- les réunions techniques réunissant les acteurs techniques des SCoT et ponctuellement les partenaires associés
- les rencontres annuelles réunissant les présidents des structures porteuses de SCoT sur des thèmes définis

La rencontre annuelle des présidents de syndicat de SCoT s'est tenue le 8 novembre 2013 à Saverne.

Groupe de travail sur le commerce

Face aux concurrences territoriales qui s'exercent, les présidents de syndicats mixtes de SCoT du Bas-Rhin ont souhaité approfondir la thématique de l'urbanisme commercial, les enjeux d'aménagement du territoire qui en découlent et explorer les pistes d'un cadrage régional. Un groupe de travail a été constitué dès 2012. M. René Eckert, 1^{er} Vice-Président, a été désigné pour représenter le SCOTAN. Plusieurs rencontres se sont déroulées en 2013 : 13 février 2013, 13 mai 2013, 29 mai 2013, 6 septembre 2013. La Région Alsace, intéressée par l'initiative a rejoint le groupe de réflexion.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Le président du syndicat mixte est membre de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) qui est appelée à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les commerces de plus de 1 000 m².

Une réunion de la CDAC s'est tenue le 12 février 2013 concernant un projet de création d'un magasin de jardinage (enseigne Point Vert) de 2 750 m² de surface de vente à Wissembourg (accord).

L'InterSCoT du Bas-Rhin



L'Etablissement Public Foncier Local du Bas-Rhin (EPFL)

Créé à l'initiative du Conseil Général du Bas-Rhin, l'EPFL du Bas-Rhin est pleinement opérationnel depuis 2008 pour aider les collectivités dans l'acquisition de réserves foncières nécessaires à leurs projets publics.

Le syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord est un partenaire associé à l'établissement public foncier du Bas-Rhin où il est représenté par un délégué au sein de l'assemblée générale. Il s'exprime sur les orientations budgétaires, la programmation pluriannuelle, les admissions et retraits de membres, les modifications statutaires et le produit annuel de la taxe spéciale d'équipement.

Par délibération du 14 mai 2008, le comité syndical a désigné M. SCHARRENBARGER comme délégué titulaire du syndicat mixte. Deux assemblées générales se sont tenues les 12 juin 2013 et 18 décembre 2013.

>>>

Les instances ou démarches à l'échelle territoriale

La révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord

La Charte 2001-2011 arrivée à son terme, a nécessité une remise en jeu du label « Parc naturel régional » pour les douze années à venir.

L'occasion pour les Vosges du Nord de faire l'état des lieux de son territoire grâce à une évaluation des politiques mises en œuvre et un diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale. L'opportunité surtout de mesurer les enjeux de demain.

Un vaste chantier de réflexions prospectives et de concertation a été lancé pour construire la nouvelle Charte du Parc à l'horizon 2025.

Dans le cadre de la révision portant sur la prise en compte des lois du Grenelle de l'Environnement, le SCoTAN devra être compatible avec les orientations de la Charte. A ce titre, une réunion de travail s'est tenue avec le parc le 19 juin 2013 au SCoTAN pour définir les dispositions pertinentes de la Charte à prendre en compte dans le projet de révision du SCoTAN.

Le comité territorial d'animation et de coordination (CTAC) du pays d'Alsace du Nord

Dans le cadre de la nouvelle politique d'intervention en matière de développement des territoires adoptée par le Conseil régional d'Alsace, le syndicat mixte du SCoTAN et l'association du pays de l'Alsace du Nord ont signé un accord de partenariat formalisant, dans le respect de leurs compétences et moyens respectifs, la complémentarité des actions mises en œuvre par le pays et le SCoTAN.

Au titre de ce nouveau dispositif, le syndicat mixte du SCoTAN a vocation à participer aux travaux du comité territorial d'animation et de coordination (CTAC) pour assurer la mise en cohérence et en débat des projets présentés à l'éligibilité des aides régionales, se prononcer sur leur intérêt et leur caractère structurant et exprimer un avis consultatif à leur sujet.

Messieurs Claude Sturni (titulaire) et Pierre Mammosser (suppléant) ont été désignés pour représenter le syndicat mixte au sein du comité territorial d'animation et de coordination de l'Alsace du Nord.

CTAC organisés en 2013 :

- 14 juin 2013 : projet de résidence junior (ancienne caserne Thurot) à Haguenau
- 6 décembre 2013 : développement des énergies renouvelables en Alsace du Nord

Les instances ou démarches à l'échelle transfrontalière

Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin supérieur

Workshop tri-national :

organisé le 26 avril 2013 à Kehl, sur les projets ainsi que sur les plans et programmes ayant des incidences notables sur l'environnement. Ce workshop a abouti à la création d'un guide des procédures des consultations transfrontalières.

Eurodistrict Regio PAMINA

Commission aménagement du territoire :

- 23 avril 2013 à Lauterbourg : présentation du SCoT de la Bande Rhénane Nord
- 1^{er} octobre 2013 à Lauterbourg : présentation du SCoTAN et du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de Wissembourg

Club des Développeurs PAMINA :

en 2013, le Club a fêté ses 15 ans. Le 14 novembre 2013 à Lauterbourg, un concept développé par l'université de Karlsruhe et intitulé « Open Space » a été expérimenté pour évaluer l'action du Club et développer de nouvelles idées de coopérations.

Autres instances ou démarches

L'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)

Depuis 2005, le syndicat mixte du SCoTAN est membre de l'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise (ADEUS), à qui le syndicat mixte a confié les études de suivi et de mise en œuvre du SCoTAN ainsi que les études de suivi de l'InterSCoT.

Le SCoTAN dispose de deux sièges à l'Assemblée générale de l'ADEUS, attribués par délibération du 13 décembre 2010 à Messieurs Daniel GAUPP et Hubert WALTER. Monsieur Hubert WALTER siège également au Conseil d'Administration.

En 2013, se sont tenus :

- une Assemblée générale ordinaire annuelle : le 6 juin 2013
- trois Conseils d'Administration : 31 janvier, 2 mai et 14 novembre 2013



Agenda 2013 des comités syndicaux

Comité syndical du 1^{er} février 2013, salle de la Saline à Sultz-Sous-Forêts, dont l'ordre du jour portait essentiellement sur :

- les comptes 2012 et le vote du budget primitif 2013
- l'engagement de la révision du SCoTAN portant sur la « grenellisation »

Comité syndical du 23 septembre 2013, salle de la Saline à Sultz-Sous-Forêts, dont l'ordre du jour portait sur :

- le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCoTAN

Comité syndical du 19 décembre 2013, salle de la Saline à Sultz-Sous-Forêts, dont l'ordre du jour portait notamment sur :

- le débat d'orientations budgétaires 2014
- la modification statutaire suite à la création de la communauté de commune de l'Outre-Forêt
- le programme des travaux 2014
- l'état d'avancement des réflexions sur la révision du SCoTAN

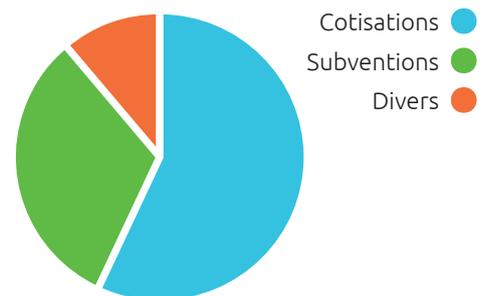
Bilan financier 2013

Recettes

Les recettes du syndicat mixte du SCoTAN reposent principalement sur les cotisations des intercommunalités membres et sur les subventions.

En 2013, les recettes du syndicat mixte s'élevaient à 354 407 euros dont près de 60% sont issus des cotisations syndicales.

Pour rappel, les cotisations du syndicat mixte du SCoTAN sont calculées en fonction du nombre d'habitants.

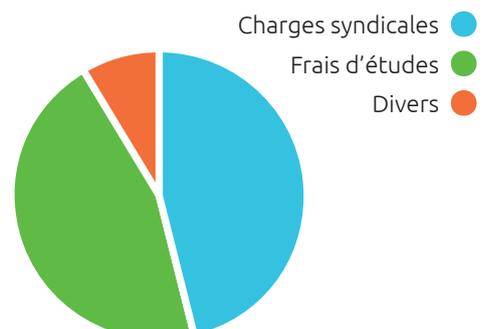


Dépenses

Les recettes ont permis de couvrir l'intégralité des charges engagées pour l'année 2013.

En effet, le syndicat mixte a engagé 283 685 euros de dépenses pour l'année 2013.

Ces dernières sont principalement affectées aux charges de personnel, aux activités du syndicat (suivi et mise en œuvre, révision...), ainsi qu'aux charges liées au fonctionnement de la structure.





Maison du Territoire
84 route de Strasbourg
BP 70273 • 67504 Haguenau cedex
tél. 03 88 07 32 45 • fax 03 88 93 65 06
www.scotan.fr